



DELIBERATION N° 6

L'an deux mille-vingt-trois, le neuf juin à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 2 juin 2023

Membres présents : F. GONZALEZ - MJ ROQUES - G. LASSABE - S. DARRIGUES - JM GUTIERREZ - J.DOS SANTOS - L. GUYONNIE - P. ACEDO - A. DARTIGUES - C.DOS SANTOS - J. WEBER - J.DARRIGADE - C. DUPIN - JP CAZAUX - JP ALPHA - A. VALETTE - D. LAVIGNE - MA THEBAUD - C. MARTIN - H. ETCHENIQUE - F. BILLARD

Membres absents excusés ayant donné procuration :

M. EVENE donne pouvoir à C.DOS SANTOS
C. DUFOUR donne pouvoir à L. GUYONNIE
E. DEITIEUX donne pouvoir à C.DUPIN
S.PUYO donne pouvoir à S.DARRIGUES
X.BAYLAC donne pouvoir à F.GONZALEZ
J. RANCE donne pouvoir à MA THEBAUD
M.BECRET donne pouvoir à C.MARTIN

Membre absent n'ayant pas donné procuration :

B.GERY

Secrétaire de séance : C.DUPIN

Madame Laurence GUYONNIE rappelle au Conseil Municipal les travaux récents de restructuration de l'accueil municipal de l'école Paul Langevin avec le réaménagement de salles d'activités, du bureau du directeur de site et la création d'une infirmerie.

Par ailleurs, elle rappelle que durant les mercredis et vacances scolaires, une partie des locaux de l'école Paul Langevin est mise à disposition du Centre Social Dou Boucaou pour un accueil collectif de mineurs (ACM) des enfants de plus de 6 ans.

Afin que les familles puissent identifier clairement les organisateurs de ces deux accueils, il est apparu la nécessité de créer un espace bureau distinct qui sera utilisé par l'ACM élémentaire du centre social.

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 21
Votants : 28

Pour : 28
Contre :
Abstentions :

**Objet : Accueils
périscolaires-
Aménagement d'un
bureau-Demande
d'accompagnement
financier auprès de
la CAF**

**Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt à
la Sous Préfecture de
Bayonne
le
et de la publication
le**

Pour ce faire la Commune envisage de réaliser un bureau, qui sera mis à disposition par convention annuelle du Centre Social Dou Boucaou, en procédant à la fermeture de l'espace ouvert situé sous le logement parking de l'école.

Envoyé en préfecture le 14/06/2023
Reçu en préfecture le 14/06/2023
Publié le
ID : 064-216401406-20230609-06_09_06_2023-DE

Il est prévu de réaliser ces travaux en régie pour un coût estimatif de 6 237,90€ HT (7 485,48 € TTC) au titre des dépenses de fourniture de matériaux.

Considérant que ces travaux viennent améliorer les conditions d'accueil des familles, ils peuvent faire l'objet d'un accompagnement financier de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

A ce titre il est proposé d'approuver ces travaux et de solliciter un accompagnement financier auprès de la CAF au taux maximum

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

Approuve les travaux d'aménagement d'un bureau, à mettre à disposition par convention annuelle du Centre Social Dou Boucaou pour un coût estimatif de travaux en régie de 6 237,90€ HT (7 485,48 € TTC)

Sollicite un accompagnement financier de la CAF au taux maximum

Charge Monsieur le Maire de mener à bien l'ensemble des démarches

Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 12 juin 2023
Le Maire,
Francis GONZALEZ

